



5

Former des agents à l'occitan

Qu'és aquò ?

La **formation professionnelle en langue occitane** consiste à faire acquérir aux agents des collectivités des compétences linguistiques de différents niveaux. Des organismes spécialisés et certifiés couvrent l'ensemble du territoire. Ils proposent des formations en groupe, individuelles, en présentiel ou à distance. L'occitan étant une **langue romane** (tout comme le français, le portugais, l'italien ou l'espagnol), quelques semaines d'apprentissage permettent généralement de parvenir à un niveau suffisant pour **comprendre** la teneur d'un échange, **lire** ou **écrire** un texte simple ou s'exprimer à l'**oral**.

Pourquoi ?

Renforcer les compétences linguistiques en occitan des agents d'une collectivité présente un intérêt pour :

- Améliorer les **activités professionnelles** ou les **compétences** qu'elles mobilisent sur certains postes de travail (par exemple : ATSEM des écoles proposant un enseignement de l'occitan, agents liés aux activités touristiques ou culturelles) ;
- Compléter le **plan de formation** de la collectivité en y intégrant une dimension occitane ;
- Permettre aux agents d'obtenir une **certification reconnue** à l'échelle européenne (du niveau A1 au niveau C1) ;
- Proposer une **sensibilisation** des agents à la langue et à la culture de leur territoire ;
- Stimuler l'**adhésion** des agents à un projet de territoire global.

Comment ?

Les **Centres de formation professionnelle à la langue occitane (CFPO)** sont des organismes agréés cofinancés par les Régions. Il existe deux CFPO, un en Nouvelle-Aquitaine (basé à Pau, 64) et CFPO en Occitanie (basé à Béziers, 34). Chacun d'entre eux intervient en priorité sur le territoire régional, mais également en dehors de celui-ci en fonction des demandes ou des contraintes linguistiques ou géographiques. Les CFPO vous accompagnent pour définir votre projet et répondre à vos besoins :

- ÉTAPE 1 : mise en relation avec le service de la collectivité en charge de la formation continue (contact du CFPO régional au verso) ;
- ÉTAPE 2 : définition des attendus pédagogiques et des compétences évaluées en fin de formation ;
- ÉTAPE 3 : identification des besoins internes et des postes concernés ;
- ÉTAPE 4 : déploiement d'une campagne interne pour encourager les agents à se positionner ;
- ÉTAPE 5 : mobilisation du financement adéquat (formation continue, congé de formation professionnelle...) ;
- ÉTAPE 6 : en fonction des premiers retours, intégration de la formation au plan de formation de la collectivité.

Combien ?

La formation est un **droit** qui s'applique à l'ensemble des agents : une enveloppe est **fléchée dans le budget** de votre collectivité. Si celle-ci ne permettait pas de couvrir les frais de la formation en langue occitane, un financement complémentaire devra être envisagé. Comme pour toute formation, des **frais indirects** sont éventuellement à prévoir : cas d'une formation effectuée sur le temps de travail, d'une prise en charge des déplacements ou des autres frais de mission ou du personnel à remplacer pendant les formations (personnel de la petite enfance en particulier : crèches, ATSEM...).

Pour vous accompagner

Dans la Région Nouvelle-Aquitaine*

Informations générales, accompagnement, devis personnalisé, ingénierie pédagogique, programme de formation sur mesure, certification, ressources multimédia :

- **CFPOC Novèla-Aquitània - Centre de formation professionnelle à la langue occitane**
www.cf poc.com / aquitania@cf poc.com

Dans la Région Occitanie*

Informations générales, accompagnement, devis personnalisé, ingénierie pédagogique, programme de formation sur mesure, certification, ressources multimédia :

- **CFPO Région Occitanie - Centre de formation professionnelle à la langue occitane**
www.cf poccitan.org / cfpo@cf poccitan.org

*Chaque CFPO peut également intervenir, sur demande, hors de la Région en fonction des demandes, des contraintes linguistiques ou des contraintes géographiques.

Ressources

Vous trouverez sur le site de l'Office public de la langue occitane (OPLO) :

- La liste, par Région, des organismes de formations agréés ;
- Des témoignages de stagiaires issues des collectivités territoriales ;
- Des exemples de réalisations rendues possible grâce aux réalisations d'agents formé.e.s à la langue occitane ;
- Une liste de collectivités ayant déjà proposé une formation à leurs agents, avec lesquelles vous pourriez rentrer en contact.



www.ofici-occitan.eu/fr/former-des-agents-a-l-occitan



Gropament d'Interès Public entre :



BIEN PLUS QU'UNE LANGUE www.ofici-occitan.eu

